



PREMIER MINISTRE

Le Directeur du Cabinet

Paris, le **27 AVR. 2020**

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Premier ministre sur la situation de nos concitoyens les plus précaires, dans le contexte de la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Comme vous le savez, le Premier ministre est entièrement mobilisé par la gestion de la crise, et sensible à votre correspondance, il m'a chargé de vous répondre directement.

Dans son allocution du 15 avril dernier, le Premier ministre a précisé les modalités selon lesquelles le Gouvernement souhaitait soutenir sans délai, les familles les plus modestes avec des enfants.

Le Premier ministre a ainsi indiqué que cette « aide exceptionnelle de solidarité » serait versée automatiquement dès le 15 mai par les caisses d'allocations familiales (CAF) pour aider les familles les plus précaires à faire face au surcroît de dépenses liées au confinement ou les aider à subvenir à leurs besoins les plus essentiels.

Comme vous le soulignez, l'absence de cantine quasi-gratuite constitue une charge financière supplémentaire alors que le recours à l'aide alimentaire est parfois devenu difficile. D'autres dépenses ont par ailleurs pu se faire jour comme la hausse des dépenses énergétiques.

Le Gouvernement a donc tenu à aider rapidement et fortement les familles pauvres et modestes confrontées à ces hausses de dépenses directement liées au confinement. Vous l'avez mentionné, cette aide sera d'un montant de 150 euros par ménage éligible au revenu de solidarité active (RSA) et à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), et sera complétée de 100 euros supplémentaires par enfant pour ces ménages. Une mère de famille au RSA vivant seule avec ses trois enfants touchera donc le 15 mai, 450 euros.

.../...

Monsieur Yves DÉTRAIGNE
Sénateur de la Marne
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75006 PARIS

S'agissant des familles qui ne sont ni éligibles au RSA, ni à l'ASS, mais éligibles aux allocations logement (APL), elles recevront ainsi une aide de 100 euros par enfant. Les 260 000 familles bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé qui touchent les APL seront également concernées.

Cette aide exceptionnelle de solidarité, qui représente un engagement de près de 900 millions d'euros de l'Etat, bénéficiera ainsi à plus de 4 millions de foyers modestes et précaires.

Concernant les jeunes précaires, que vous évoquez, le Président de la République a demandé à ce qu'une aide soit également versée aux étudiants les plus modestes. Des travaux sont menés en ce sens afin qu'un dispositif soit rapidement opérationnel pour aider ces publics eux aussi durement touchés par le confinement.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le 23 avril un plan d'urgence de 39 millions d'euros en faveur de l'aide alimentaire : 25 millions d'euros pour les associations d'aide alimentaire et 14 millions d'euros pour financer une aide directe qui prendra la forme de chèques alimentaires distribués par les centres communaux d'action sociale dans les territoires en souffrance.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Benoît RIBADEAU-DUMAS